

Délibération N° 2020-63

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 30 novembre 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du 12 juin, 10 juillet, 18 septembre et 23 octobre 2020



Les procès-verbaux des séances des Conseils d'administration des 12 juin, 10 juillet et 18 septembre sont approuvés sous réserve des corrections demandées en séance, par 18 voix pour et 1 abstention.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 23 octobre est approuvé sous réserve des corrections demandées en séance, par 18 voix pour et 1 voix ne prenant pas part au vote.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 19

Fait à Lyon, le 1^{er} décembre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.